

## Résumé de l'exposé

Le présent exposé indique l'élaboration d'une politique de développement durable par l'Union européenne et explique de quelle façon de telles initiatives s'intègrent dans le contexte international et comment elles sont mises en œuvre.

L'UE a incorporé le principe du développement durable dans le Traité d'Amsterdam (1997). L'article 2 définit le développement durable comme étant un objectif fondamental de l'Union. L'article 6 stipule l'intégration des aspects environnementaux dans la définition et l'application des politiques de l'Union. Ces articles tiennent compte également des travaux de la CCNUCC, de l'OACI et d'autres organismes. La mise en œuvre concrète du Traité a été lancée au Conseil européen à Cardiff en 1998 et forgée au Conseil de Helsinki en 1999. Les résultats seront examinés au Conseil de Gothenburg en juin.

Ces activités se sont traduites en pratique par le Programme européen des changements climatiques, qui est une analyse de grande envergure des façons dont les secteurs pourraient contribuer à la réalisation des objectifs de l'Union au titre du Protocole de Kyoto, soit une diminution de 8 % par rapport aux émissions de 1990 d'ici 2008-2012. La contribution de l'aviation est faible, mais croissante: il faut donc réduire les émissions en ayant recours aux technologies nouvelles, en améliorant les procédures opérationnelles, en appliquant des mesures fondées sur le marché et en encourageant une transition modale vers des solutions moins polluantes.

L'Europe continuera d'investir un niveau élevé de ressources pour s'acquitter de ses obligations internationales vis-à-vis de l'OACI et d'autres organismes, en bâtissant un consensus international dans la mesure du possible.

*Eckard Seebohm*

*Chef du Groupe – Politique*

*aéroportuaire et environnement*

*Direction générale de l'énergie et des transports*

*Commission européenne*

*Eckard Seebohm siège au CAEP en qualité d'observateur représentant la Commission européenne.*

*Avant de commencer sa carrière à la Direction générale de l'énergie et des transports de la Commission européenne en 1988, M. Seebohm a occupé le postes suivants:*

*– 1977-1980 Assistant de recherche économique, Université de Göttingen*

*– 1980-1983 Conseiller économique au Cabinet du Chancelier à Bonn*

*– 1983-1984 Bureau des statistiques des Communautés européennes (Eurostat), Luxembourg*

*– 1984-1988 Commission européenne, Direction générale – Concurrence (Subventions de l'État)*

*M. Seebohm détient un doctorat en économie.*